



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Message n° 2 de la Conférence des Syndics à l'Assemblée des délégués du 23 novembre 2023

Relatif à un crédit de CHF 50'000.- pour un projet d'étude en vue d'analyser la pertinence d'une seule association veveysanne à buts multiples

La Conférence des Syndics a l'honneur de solliciter l'Assemblée des délégués à autoriser l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.-/TTC destiné à un projet d'étude en vue d'analyser la pertinence de s'organiser en une seule association à buts multiples au niveau du district ou de déterminer la structure la plus efficiente possible en matière de gouvernance régionale.

Préambule

La Veveyse comprend trois associations de district principales que sont l'Association des Communes de la Veveyse (ACV), l'Association du Cycle d'Orientation de la Veveyse (ASSCOV) et le Réseau Santé Social de la Veveyse (RSSV).

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces institutions, il est essentiel que chaque association se concentre sur ses missions, tandis que les activités de soutien et les fonctions annexes pourraient être gérées de manière collaborative pour renforcer la professionnalisation de l'ensemble.

Un travail d'analyse de la situation sera entrepris afin d'évaluer le meilleur système à mettre en place dans ce contexte (analyse financière, TVA, gouvernance, technique, etc.). Un cahier des charges sera réalisé par les groupes de pilotage afin de permettre à un mandataire de travailler sur le sujet. Des indicateurs d'efficacité spécifiques sont attendus avec ce travail.

But de la dépense

L'objectif de ce projet d'étude est de mandater la/les personnes, la/les structures les plus adéquates afin de financer les travaux permettant de présenter la structure la plus efficace sous la forme de rapports, puis de la mettre en place, dans les délais suivants :

- Deuxième trimestre 2025, présentation du concept
- Premier trimestre 2026, décision de principe
- Entrée en vigueur au 1er janvier 2027

Plan de financement

| | | | | |
|---|--------|-----------|------------|------------------|
| Coût total estimé pour l'étude | | | | |
| | CHF | 50 000,00 | | |
| | | | CHF | 50 000,00 |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Coût total estimé à la charge de l'ACV | | | CHF | 50 000,00 |
| | | | | |
| | | | | |
| Incidences financières sur les charges de fonctionnement après consolidation | | | | |
| Charges financières annuelles sur un emprunt bancaire de | | | CHF | 50 000,00 |
| | | | | |
| Intérêt | 1,50% | | CHF | 750,00 |
| <i>La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie</i> | | | | |
| Amortissement sur 10 ans | 10,00% | | CHF | 5 000,00 |
| <i>Réf. 1429 Directives 4 Scm Autres immobilisations incorporelles - études</i> | | | | |
| Estimation coût annuel à charge des communes | | | CHF | 5 750,00 |

Conclusion

La Conférence des Syndics vous propose d'accepter l'autorisation d'engager le montant de CHF 50'000.- TTC destiné au projet d'étude en vue d'analyser la pertinence d'une seule association à buts multiples ou d'une structure efficiente en matière de gouvernance régionale.

St-Martin, le 23 novembre 2023